

# La Lettre de l'OMS



N° 88

3<sup>ème</sup> Trimestre 2015

Bulletin de liaison de l'Office Municipal du Sport de Nantes

## SOMMAIRE

### PAGE 1

- Édito
- La couverture de l'annuaire

### PAGE 2

- Un nouveau partenaire...
- Jour de rencontre...
- La couverture de l'annuaire (suite)...
- Les cartons de l'O M S...

### PAGE 3

- Dans le rétro...

### PAGE 4

- Nantes Sport Qualité 2015
- Formation des jeunes bénévoles
- L'humeur sportive

### NOTRE SUPPLÉMENT

- Le parcours de formation
- Vie Associative
- à destination de la jeunesse

### LA FICHE TECHNIQUE

## ÉDITO

Les vacances sont terminées, et pour une nouvelle saison, tous les sportifs et sportives, jeunes et moins jeunes, ont repris ou reprennent une activité dans leurs associations.

Pour réussir un bon accueil et un bon fonctionnement, les dirigeant(e)s, bénévoles et salarié(e)s des clubs ont commencé dès cet été à réfléchir sur le contenu de la future saison : sa gestion, ses objectifs sportifs, sa planification, son organisation et ses nouveautés. Travail de l'ombre mais ô combien important et difficile dans ces périodes où la réussite de tout projet est liée à une gestion responsable. Nous connaissons le sérieux de nos associations et nous leur souhaitons de réussir cette saison où nous serons à leurs côtés pour les aider dans leur quotidien.

2015-2016 sera le passage opérationnel du haut niveau, des grands équipements, des grandes manifestations à Nantes Métropole. Pour le public sportif, nous sommes dans une période faste de la représentation du haut niveau du sport nantais. Cette vitrine est complétée par une adaptation des grands équipements comme la nouvelle et magnifique salle de la Trocardière inaugurée cet été. C'est maintenant aux différents ballons de porter haut l'image du sport nantais...

Mais à Nantes, le haut niveau n'est pas uniquement représenté par le sport professionnel, d'autres disciplines rentrent dans une saison où les feux de la rampe doivent les mettre sur le devant de la scène sportive. En effet, 2015-2016 est une saison à finalité olympique pour des disciplines comme la voile, l'aviron, la gymnastique et le handisport. Nous leur souhaitons un beau succès afin que le regard des pouvoirs publics, collectivités, soit le même que pour le haut niveau professionnel.

Beaucoup de manifestations sportives sont prévues lors de cette rentrée, elles donneront, dès ce début de saison, un aperçu de la richesse du sport à Nantes. Un regret, l'annulation du « Défi Loire », malgré tout le travail accompli par les bénévoles de l'aviron.

L'Office Municipal du Sport vous souhaite à vous tous, sportives, sportifs, actrices, acteurs du sport nantais une très bonne saison sportive 2015-2016.

Jean-Yves BIEUZEN  
Président



## LA COUVERTURE DE L'ANNUAIRE SPORTIF 2015-2016



Alors ?

Il y a eu la couleur rouge en 2012-2013, puis le vert en 2013-2014 et enfin le violet dernièrement pour la saison 2014-2015.

Saurez-vous deviner la couleur du prochain annuaire sportif ?

Faites vos jeux... Réponse page 2...





UN NOUVEAU PARTENAIRE ACCOMPAGNE L'O M S DE NANTES

# Crédit Mutuel

L'O M S de Nantes est heureux de vous présenter son nouveau partenaire...

Merci à la caisse locale du Crédit-Mutuel de Nantes-Cathédrale et à son directeur Gilles BOISMARTEL pour la confiance témoignée en espérant que cette collaboration se prolonge le plus loin possible dans le temps.

Nul doute que le Crédit-Mutuel et l'O M S auront à coeur de vous proposer aux clubs sportifs affiliés des actions communes comme celle initiée lors du premier «Soir de Rencontre» du lundi 23 mars dernier sur le thème «Assurance : couvrir les risques de l'association et de ses bénévoles».



## JOUR DE RENCONTRE DU SAMEDI 3 OCTOBRE



Fort du succès de l'édition 2014, l'O M S de Nantes reconduit son après-midi de concours de pétanque réservé aux délégué(e)s titulaires et suppléant(e)s ainsi qu'aux personnalités et aux partenaires.

Désormais baptisé «Jour de Rencontre», l'édition 2015 se déroulera le samedi 3 octobre, de 13h30 à 18h30 au boulodrome du Bêle et nous attendons nombreuses les personnes concernées.

Clin d'oeil et remerciements à Jean-Paul MOREL, Délégué Titulaire Pétanque, chef d'orchestre de cet évènement en lien avec son équipe de bénévoles issus de l'A S C Saint-Donatien.

Reste à savoir quelles seront les surprises réservées aux participant(e)s après les trophées décernés en 2014 dont celui de la boule carrée... Plus d'informations : 02 40 47 75 54 ou [contact@oms-nantes.fr](mailto:contact@oms-nantes.fr)



## LA COUVERTURE DE L'ANNUAIRE SPORTIF 2015-2016 (SUITE ET FIN)

Elle est orange... et met en exergue six disciplines sportives parmi la centaine proposée dans les pages intérieures. Son nouveau graphisme général mis en place pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive permet désormais de repérer de loin votre annuaire des associations... objectif atteint !

Autre objectif atteint : comme chaque début de saison sportive, l'O M S de Nantes réussit donc encore son défi de mettre gratuitement à la disposition des habitantes et des habitants de Nantes, et accessoirement des villes voisines, 3 500 exemplaires de cet annuaire des associations sportives (unique en son genre sur le territoire nantais).

Mais le plus grand mérite revient finalement aux membres des clubs sportifs acceptant de diffuser leurs coordonnées à l'intérieur de l'ouvrage permettant ainsi aux personnes en recherche d'une activité d'obtenir une pré-information avant rencontre dans les clubs pour, éventuellement, une inscription définitive : ce sont les «contacts» (dirigeant(e)s, bénévoles, professionnel(le)s, etc...) et nous les remercions vivement pour leur dévouement.

Plus d'informations : 02 40 47 75 54 ou [contact@oms-nantes.fr](mailto:contact@oms-nantes.fr)



## LES CARTONS DE L'O M S

Au «Nantes Atlantique Orientation» ayant remporté la course non-officielle du club le plus rapide (3h47mn) à remplir parfaitement sa demande de Subvention Sportive Commune en ligne, sachant que le site internet dédié était ouvert le mercredi 24 juin à 14h00 et la traditionnelle réunion plénière avait lieu le jeudi 25 juin à 18h30.

Aux clubs nantais suivis de près par la voiture-balai dans la course toujours non-officielle aux demandes de S S C en ligne (voir carton bleu). Conformément au calendrier prévisionnel, l'accès au site internet sera fermé le mardi 15 septembre à 18h00. Ouf, un dernier effort au dernier moment permettra d'éviter la faute...

Aux clubs nantais potentiellement hors délai car bientôt surpris par la date limite de déclaration des demandes de S S C (voir carton jaune). Celle-ci a pourtant été prolongée de plus de 10 jours par rapport à la saison précédente mais cela n'aura pas suffi aux retardataires dont certains en ont fait une marque de fabrique...



En juin dernier, McDo Kids Sport était présent à Nantes pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

Ainsi, l'esplanade du gymnase Jean Ogé (Parc des Dervallières) a accueilli près de 150 enfants. Cet événement gratuit organisé à l'initiative des franchisés McDonald's de Nantes, en partenariat avec l'O M S et avec le soutien de la Municipalité, avait pour objectif d'initier les enfants à plusieurs disciplines sportives.

Au travers d'ateliers gratuits et avec la participation des clubs locaux, la vocation du McDo Kids Sport est de donner aux enfants de 5 à 12 ans une idée du sport qu'ils pourraient avoir envie de pratiquer dans un club dès cette rentrée. Cette volonté d'accompagner le tissu associatif s'exprime aussi au quotidien par une implication des restaurants McDonald's aux côtés de nombreux clubs de la ville.

Stéphane LEBRETON, franchisé McDonald's de Nantes nous rappelle : «J'ai vu des sourires et des enfants à l'énergie débordante qui ont pris plaisir à bouger sur le village McDo Kids Sport. C'est l'essentiel. J'espère que les enfants prolongeront cette expérience dans l'un des clubs sportifs de la ville. Je remercie l'Office Municipal du Sport, les clubs présents et la Mairie qui ont contribué à la réussite de cette étape du McDo Kids Sport à Nantes».



Ali REBOUH, 8<sup>ème</sup> adjoint chargé du Sport précise : «L'un des objectifs de notre politique sportive est bien entendu le sport pour tous. Cet événement y répond de manière ludique en proposant de découvrir différentes disciplines que les enfants n'ont pas nécessairement l'habitude de pratiquer (Hockey sur Gazon, Judo, Rugby, etc...). L'idée étant que cela entraîne des inscriptions dans les clubs locaux qui jouent le jeu d'être présents aujourd'hui au plus près des familles».

**Bouger c'est gagné.** Sur le village du McDo Kids Sport, l'important c'est de bouger et de prendre du plaisir. Alors qu'on soit une fille, un garçon, un sportif ou non, un fan de sport collectif ou plutôt de sport individuel, on choisit son parcours pour découvrir, se perfectionner, ou tout simplement pour s'amuser en se dépensant.

Les enfants ont ainsi pu tester un grand nombre de disciplines : Athlétisme, Handball, Hockey sur Gazon, Judo, Rugby mais aussi, spécialement à Nantes, une démonstration de « Double Dutch » par l'association Fête le Mur.

Chaque atelier a commencé par un rappel des règles, une prise en main du matériel et la découverte de gestes de base. Ensuite, en fonction de leur âge et de leurs aptitudes, les éducateurs sportifs ont proposé aux enfants une initiation adaptée. Pour vivre pleinement l'expérience McDo Kids Sport, les initiations ont eu lieu dans la bonne humeur, sans notion de compétition, juste pour le plaisir de bouger et de s'amuser.

La grande chorégraphie de la tournée a également participé à l'ambiance sportive et conviviale du village en impliquant aussi les familles. L'envie de bouger a été contagieuse. Les parents se sont laissés entraîner par la musique avec pour certains quelques pas de danse.

**Une volonté de promouvoir le sport en club.** Partenaire du mouvement olympique depuis près de 40 ans, McDonald's a souhaité mettre en avant les clubs sportifs qui œuvrent au quotidien pour le développement d'une pratique régulière et encadrée du sport.

Ainsi le Stade Nantais (Rugby Masculin) et le Dojo Nantais (Judo) sont venus prêter main-forte aux éducateurs de la tournée tandis que le Hockey Club de Nantes (Hockey sur Gazon) a investi le pôle multisports pour proposer aux enfants de découvrir encore plus de disciplines sportives. L'association Fête le Mur a quant à elle offert une démonstration de «Double Dutch».

Cette journée a été l'occasion de transmettre aux enfants la passion du sport et « l'esprit club » et aura peut-être suscité des vocations et donner l'envie aux enfants de poursuivre l'expérience en s'inscrivant dans l'un de ces clubs

dès ce mois de septembre.

Jean-Yves BIEUZEN, Président de l'O M S, rappelle : «Nous sommes cette année encore très heureux d'avoir offert à nos jeunes nantais une journée de découverte du sport. La décentralisation de cette opération dans les quartiers Dervallières et Breil répond totalement à cette volonté, que nous avons à l'O M S, d'accompagnement des associations sur le terrain. Nous remercions le Stade Nantais le Dojo Nantais, le Hockey Club de Nantes et l'association Fête le Mur pour leur présence aujourd'hui. Ce sont des clubs phares de la Ville de Nantes dans leur discipline. Quoi de mieux pour initier les jeunes au sport».

Le prolongement d'un engagement en faveur du sport à Nantes.





## NANTES SPORT QUALITE 2015 - UNE BELLE PROMOTION

Le label «Nantes Sport Qualité» de l'O M S, concluant son 8<sup>ème</sup> exercice en 2015, continue de permettre une reconnaissance des associations sportives nantaises promues dans de nombreux domaines directement liés à leur niveau de performance.

Parmi ceci, nous pouvons citer :

- qualité de structure,
- qualité d'encadrement,
- capacité d'accueil,
- qualité de résultats sportifs,
- qualité de formation.

Quant à la notion de Fair-Play, un manque sur le sujet peut annuler à lui seul la labellisation.

Pour s'adapter au monde de la compétition, nous avons au fil du temps amélioré cette labellisation en effectuant en 2010 un classement «Montée et Descente». Cette classification évoluant chaque année en fonction des résultats obtenus.

L'incorporation du critère « Juges - Arbitres - Commissaires », demandé par les clubs, a fait progresser de façon significative le classement.

En 2015, nous obtenons donc 29 clubs labellisés et nous les félicitons.

### Label Or (7 clubs de 2 035 à 1 115 points) :

Cercle de l'Aviron de Nantes (Aviron),  
 Nantes Atlantique Canoë-Kayak (Canoë-Kayak),  
 La Nantaise (Gymnastique),  
 Hockey Club de Nantes (Hockey sur Gazon),  
 Stade Nantais Rugby (Rugby),  
 APCC Voile Sportive (Voile),  
 Sport Nautique de l'Ouest (Voile).

### Label Argent (10 clubs de 1 000 à 500 points) :

Racing Club Nantais (Athlétisme),  
 Sport Nautique de l'Ouest (Handisport),  
 Dojo Nantais (Judo),  
 A.S.P.T.T Nantes (Montagne et Escalade),  
 Nantes Natation (Natation),  
 A.S.T.A (Roller Sports),  
 Nantes Atlantique Rink-Hockey (Roller Sports),  
 Saint-Médard de Doulon Nantes (Tennis de Table),  
 A.S.P.T.T Nantes (Voile),  
 C.V.A.N (Voile).

### Label Bronze (12 clubs de 450 à 80 points) :

M.A.C.L.A (Aéromodélisme),  
 Don Bosco Football Nantes (Cécifoot),  
 Nantes Doulon Vélo Sport (Cyclisme),  
 Nantes Football Américain Association  
 Les Dockers (Football Américain),  
 A.S.T.A Handisport (Hockey Fauteuil),  
 Ring Nantais (Muay Thai),  
 Association Nantaise de Rugby Féminin (Rugby),  
 Nantes Sports de Glace (Sports de Glace),  
 Kwang Myung Taekwondo Dojang (Taekwondo),  
 Don Bosco Tennis Nantes (Tennis),  
 Société Nantaise de Tir, (Tir Sportif),  
 Volley-Ball Nantes (Volley-Ball).



## FORMATION DES JEUNES BENEVOLES A LA VIE ASSOCIATIVE

La Ville de Nantes, via la Direction de la Vie Associative et de la Jeunesse, en collaboration avec différents partenaires, organise une formation à la vie associative à destination des jeunes bénévoles (moins de 32 ans).

De septembre à décembre 2015, un parcours de formation est donc décliné selon différentes thématiques : «les valeurs et le projet associatif», «le fonctionnement de l'association», «les étapes et les outils nécessaires au développement d'une association», «organiser un manifestation exceptionnelle», «communiquer sur son projet et ses activités», «la gestion comptable et financière», «les assos qui l'ont fait ! pourquoi pas vous ?».

Ces séances gratuites sont organisées en module d'une durée de 3 heures (de 18h30 à 21h30 en semaine) avec une inscription préalable indispensable afin de correspondre à la capacité de la salle des différents lieux.



Plus d'infos : [contact@oms-nantes.fr](mailto:contact@oms-nantes.fr) ou [cadran@mairie-nantes.fr](mailto:cadran@mairie-nantes.fr)



## L'HUMEUR SPORTIVE



Le plaisir de retrouver en illustration des disciplines dans l'annuaire 2015-2016 les dessins des enfants des écoles primaires ayant participé au concours du 70<sup>ème</sup> anniversaire (Attitude Sportive n° 4). Promesse tenue donc avec nos remerciements renouvelés aux auteurs ainsi qu'à leurs professeurs.



L'Assemblée Générale 2015 de l'O M S de Nantes, c'est bientôt. Nous vous remercions donc de réserver dès à présent la date du vendredi 27 novembre. Elle se déroulera à la salle festive de Nantes-Erdre (même lieu que l'année dernière). Les courriers d'invitation vous parviendront début novembre.



La déception d'apprendre que la 4<sup>ème</sup> édition du «Défi Loire Aviron», devant se dérouler les samedi 10 et dimanche 11 octobre prochains, a été annulée faute de budget au cours de l'été malgré les nombreux bénévoles oeuvrant en amont et les réussites successives des trois premières éditions.

# La Lettre de l'OMS



N° 88

3<sup>ème</sup> Trimestre 2015

La Fiche Technique

Bulletin de liaison de l'Office Municipal du Sport de Nantes



## REMBOURSEMENT DE LA COTISATION

Un de nos adhérents, qui a quitté notre association sportive au mois de janvier, nous a fait parvenir un courrier dans lequel il nous demande de procéder au remboursement de sa cotisation au prorata du temps passé dans notre association. Est-ce possible ?

L'article 4 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 prévoit que tout membre d'une association «peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire». Par conséquent, se retirer à n'importe quel moment constitue un droit pour tout membre d'une association. Le texte ne prévoit cependant pas expressément l'éventuel remboursement de la cotisation versée par celui-ci en cas de retrait.

Il faudra alors se référer aux statuts de votre association. Il est en effet possible que ceux-ci contiennent des dispositions relatives aux modalités de remboursement de la cotisation dans certaines conditions. Cela peut notamment être le cas quand un membre doit déménager ou lorsque l'état de santé de celui-ci l'empêche de continuer à pratiquer l'activité sportive organisée par l'association. Ce remboursement peut être soit total soit au prorata du temps passé par le membre démissionnaire.

Si aucune disposition des statuts ne prévoit la possibilité du remboursement de la cotisation du membre ayant décidé de se retirer de l'association, il sera impossible pour lui de le réclamer.

Par conséquent, il faudra vérifier les statuts de votre association afin d'obtenir la réponse à votre question

J.M.

(Source : Jurisport n° 154 de Juin 2015)



## DEMANDE DE SUBVENTIONS

Je souhaite créer une nouvelle association sportive sur le territoire de ma commune. Puis-je d'ores et déjà demander une aide financière aux différentes collectivités publiques afin de me permettre de créer cette association plus rapidement ?

Non. Il ne vous sera pas possible de demander le versement d'une subvention avant même la création de votre association. En effet, afin de demander et recevoir des subventions publiques, une association doit être dotée de la personnalité juridique. Elle s'acquiert une fois que l'association a fait l'objet d'une déclaration auprès de la préfecture (ou sous-préfecture) du département dans lequel elle a son siège social, et qu'un extrait de cette déclaration est inséré au Journal officiel. Tant que vous n'avez pas effectué ces démarches, votre association est dénuée de personnalité juridique et, par voie de conséquence, de la capacité juridique lui permettant de recevoir des subventions publiques. En outre, une fois ces formalités remplies, vous devrez vous renseigner auprès de votre commune pour connaître la procédure de demande de subventions, les conditions d'éligibilité, les délais prévus et les pièces exigées. Enfin, gardez à l'esprit qu'une subvention n'est pas un droit, rien n'oblige la collectivité à répondre favorablement à votre demande.

J.M



(Source : Jurisport n° 154 de Juin 2015)



## REGLEMENT INTERIEUR

Une association est dans l'obligation de rédiger des statuts, mais est-elle obligée de rédiger un règlement intérieur ?

En effet, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association prévoit l'obligation de rédiger des statuts mais le règlement intérieur, quant à lui, n'est pas obligatoire. Généralement, cependant, les statuts d'une association prévoient la rédaction d'un règlement intérieur auquel les sociétaires sont assujettis et fixent les règles de son approbation.

Les statuts d'une association sont souvent relativement succincts et énoncent les règles de fonctionnement de l'association dans les grandes lignes. Ainsi, même s'il n'est pas obligatoire, le règlement intérieur permettra de préciser les dispositions statutaires et donc de fixer les modalités pratiques de fonctionnement de l'association. A ce titre, il pourra contenir un grand nombre de dispositions relatives par exemple : aux différentes catégories de membres de l'association ainsi que les conditions de leur adhésion, au montant des cotisations, au fonctionnement des assemblées générales et des organes de direction de l'association, à la procédure et aux sanctions disciplinaires, etc. Une telle liste ne peut être exhaustive, mais eu égard aux types de dispositions contenus dans un règlement intérieur, nous ne saurions que trop vous conseiller de procéder à sa rédaction même si celui-ci n'a rien d'obligatoire.

J.M

(Source : Jurisport n° 154 de Juin 2015)

**A LIRE**

**LE REGLEMENT**

## VÉHICULE

Notre association sportive est-elle responsable du transport par les parents dans leur véhicule personnel de nos membres mineurs ?

Oui. S'il appartient d'abord aux automobilistes de déclarer à leur assureur l'usage qu'ils font de leur véhicule (vivement conseillé pour les bénévoles en cas d'utilisation fréquente), vous gardez la possibilité de demander à l'assureur de l'association une extension de garantie pour couvrir ces véhicules. (en responsabilité civile et éventuellement dommages) lorsqu'ils sont utilisés pour les besoins de l'association. Lorsque l'association fait appel à ces bénévoles, elle doit aussi s'assurer que le véhicule est en bon état et que le conducteur a bien son permis. J.M.

En savoir plus : «Utilisation du véhicule personnel : l'association est responsable», Associations mode d'emploi n° 154 de Décembre 2013

(Source : Jurisport n° 152 d'Avril 2015)



## DISCRIMINATION

Une association peut-elle choisir ses membres ?

Oui. Une association peut rejeter une demande d'adhésion sans avoir à se justifier. Elle doit toutefois respecter les circonstances et les conditions requises pour l'admission des membres prévues par ses statuts et/ou son règlement intérieur (R.I.). Un refus d'adhésion est en revanche abusif s'il est entouré de circonstances injurieuses ou vexatoires. Dans ce cas, le candidat peut demander réparation en réclamant des dommages et intérêts. Par ailleurs, les conditions requises ne doivent pas constituer une discrimination de la personne en raison des dispositions prévues par l'article 225-1 du Code pénal à savoir son origine, son sexe, sa situation de famille, sa grossesse, son apparence physique, son patronyme, son lieu de résidence, son état de santé, son handicap, ses caractéristiques génétiques, ses moeurs, son orientation ou son identité sexuelle, son âge, ses opinions politiques, ses activités syndicales, ou encore son appartenance ou sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. Ce principe de non-discrimination doit s'entendre de façon raisonnable. Par exemple, une association culturelle peut réserver l'adhésion aux adeptes de sa religion. Attention, le rejet d'une demande de renouvellement d'une adhésion s'analyse comme une exclusion, c'est à dire comme une sanction disciplinaire. Les procédures d'exclusions devront donc être respectées.

En savoir plus : «Exclusion d'un membre : les règles à respecter», Associations mode d'emploi n° 34 de Décembre 2001

(Source : Associations mode d'emploi n° 170 de Juin-Juillet 2015)



## JOURNAL OFFICIEL

Notre association a déposé ses statuts et nous pensions que cela coûterait 44€. Or, nous avons reçu une facture de 90€ ! Est-ce normal ?

Oui sans doute. Le tarif de 44€ est un tarif forfaitaire de déclaration d'association qui intègre la publication de votre création, avec son objet au Journal Officiel. Cependant, ce forfait ne concerne qu'un volume de texte inférieur à 1000 caractères. Au-delà, il vous en coûtera effectivement 90€. C'est un changement par rapport à ce qui se pratiquait auparavant ! De même, si vous modifiez vos statuts, la publication coûtera 31€, mais toujours avec cette limite de 1000 caractères au-delà de laquelle vous devrez également aligner 90€.

En savoir plus : [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

(Source : Associations mode d'emploi n° 169 de Mai 2015)



## LES CHIFFRES DU TRIMESTRE

- S M I C Horaire au 01.01.2015 : 9,61 euros
- S M I C Horaire au 01.09.2015 : 9,61 euros
- S M I C Mensuel (35 heures) : 1 457,52 euros
- Minimum garanti : 3,52 euros

Conventions Collectives : Valeur du point étendue :

- Animation (au 01.01.2014) : 5,98 euros
- Sport (au 01.01.2013) : 1 386,35 euros

(Plus d'infos : [contact@oms-nantes.fr](mailto:contact@oms-nantes.fr) ou 02 40 47 75 54)

Plafond de Sécurité Sociale (année 2015) :

- Annuel : 38 040,00 euros
- Trimestriel : 9 510,00 euros
- Mensuel : 3 170,00 euros
- Quinzaine : 1 585,00 euros
- Semaine : 732,00 euros
- Journée : 174,00 euros
- Horaire : 24,00 euros

Frais kilométriques des bénévoles pour réduction d'impôt

- Automobile : 0,308 euro (barème 2015, année 2014)
- Vélomoteur, Scooter, Moto : 0,120 euro

# FORMATION A LA VIE ASSOCIATIVE

## à destination des jeunes

### PROGRAMME

#### Présentation de la formation

##### Temps de formation obligatoire

#### Les valeurs et le projet associatif

Animation : L'Atelier des Initiatives, FAL44, Peuple et Culture

Présentation des projets et des idées de chacun.

**Mardi 22 septembre 18h - 21h30**

Mairie Centrale - Salle Aristide Briand  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Entrée par la cour Rosmadec

On s'organise

#### Le fonctionnement de l'association

Animation : FAL 44

##### Module 1 - 3h

La loi 1901, définition des statuts de l'association, le règlement intérieur...  
Les autres formes d'organisation : SCOP, SCIC.

**Mardi 29 septembre 18h30 - 21h30**

FAL44 - Salle Jean Macé - 9 rue des Olivettes

##### Module 2 - 3h

Les instances de fonctionnement : qu'est-ce qu'une AG, un CA, un bureau ? Rôle de chacun au sein de l'association, la mobilisation des bénévoles dans ces instances et animation de la dynamique de groupe.

**Mardi 6 octobre 18h30 - 21h30**

FAL44 - Salle Jean Macé - 9 rue des Olivettes

#### Les étapes et les outils nécessaires au développement d'une association

Animation : l'Atelier des Initiatives

Quel est le modèle de développement le plus approprié à mon association ? Méthodologie de projet, évaluation, partenariat, financements...

**Mardi 13 octobre 18h30 - 21h30**

Atelier des Initiatives - La Station - 15 quai Ernest Renaud

On se développe

#### Organiser une manifestation exceptionnelle

Coanimation : FAL 44 et DVAj - Ville de Nantes

Quelles sont les étapes à mettre en œuvre pour réussir l'organisation d'un événement ?

**Mardi 3 novembre 18h30 - 21h30**

FAL44 - Salle Jean-Baptiste Daviais - 9 rue des Olivettes

On crée l'évènement

On communique

#### Communiquer sur son projet, ses activités

Animation : l'Atelier des Initiatives

Comment présenter son projet ? Comment le mettre en avant ?  
Quels outils utiliser ? Pourquoi ?

**Mardi 10 novembre 18h30 - 21h30**

Atelier des Initiatives - La Station - 15 quai Ernest Renaud

#### La gestion comptable et financière

Animation : Peuple et Culture

##### Module 1 : (3h X 2)

Le b-a-ba, initiation à la gestion comptable et financière : le compte de résultat, le plan de trésorerie, les principes de la comptabilité analytique...

**Mardis 17 et 24 novembre 18h30 - 21h30**

FAL44 - Salle Jean-Baptiste Daviais - 9 rue des Olivettes

##### Module 2 : (3h X 2)

L'outil excel de gestion comptable, le budget prévisionnel, le financement associatif, le dossier de subvention Cerfa...

Le module 2 s'adresse aux personnes qui ont déjà les connaissances de base en comptabilité ou qui ont suivi le module 1.

**Mardis 1 et 8 décembre 18h30 - 21h30**

FAL44 - Salle Jean Macé - 9 rue des Olivettes

On gère

Et demain?

#### Les assos qui l'ont fait ! Pourquoi pas vous ?

Animation : FAL44

En présence d'élu-e-s de la Ville de Nantes et de jeunes qui ont suivi la formation, une soirée d'échanges sur le pouvoir d'agir des associations.

**Visite des coulisses de la Ville.**

**Buffet.**

**Mardi 15 décembre 18h30 - 21h30**

Mairie Centrale Salle Aristide Briand  
2 rue de l'Hôtel de Ville Nantes  
Entrée par la Cour Rosmadec

## Publics

Jeunes bénévoles (- 32 ans), responsables, salarié-e-s d'associations, créateurs-créatrices d'associations, porteurs, porteuses de projets en émergence.

## Inscriptions dès le 15 juin

Ville de Nantes / Direction vie associative et jeunesse / CADRAN  
cadrans@mairie-nantes.fr  
Tél : 02 40 41 63 61 / 02 40 41 56 13

### Les acteurs de la formation

#### Ville de Nantes - CADRAN

Direction de la vie associative  
et de la jeunesse  
23 rue de Strasbourg 44000 Nantes  
Tél : 02 40 41 50 47



#### Fédération des Amicales Laïques

9 rue des Olivettes 44000 Nantes  
Tél : 02 51 86 33 09



#### L'Atelier des Initiatives

Les Salorges 1  
15 Quai Ernest Renaud 44100 Nantes  
Tél : 02 51 89 95 47



#### Peuple et Culture

Maison des Haubans  
1 bis bd de Berlin 44000 Nantes  
Tél : 09 61 58 42 71



## PARCOURS DE FORMATION

## VIE ASSOCIATIVE

## À DESTINATION

## DES JEUNES

Formation gratuite

